

## **Observations sur le mode actuel d'examen pour l'admission à l'école de Saint-Cyr**

*Nouvelles annales de mathématiques 1<sup>re</sup> série*, tome 5  
(1846), p. 113-115

[http://www.numdam.org/item?id=NAM\\_1846\\_1\\_5\\_\\_113\\_1](http://www.numdam.org/item?id=NAM_1846_1_5__113_1)

© Nouvelles annales de mathématiques, 1846, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Nouvelles annales de mathématiques » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

---

## OBSERVATIONS

*sur le mode actuel d'examen pour l'admission à l'école de  
Saint-Cyr.*

**PAR UN ABONNÉ.**

---

Le nouveau mode de concours a eu un effet rétroactif assez fâcheux. Comme dans le midi de la France on ne s'attendait pas à subir les examens le 15 juillet, les professeurs ne s'étaient pas arrangés de manière à avoir terminé leurs cours à cette époque. De là, lorsqu'ils ont été assez tardivement in-

struits des nouvelles dispositions, la nécessité de se hâter, inconvéniént d'autant plus grave qu'il portait sur les parties les plus élevées du cours, la trigonométrie et la géométrie descriptive.

Examinons maintenant en elles-mêmes les nouvelles dispositions.

La création de vingt-sept commissions d'examen n'établit-elle pas une inégalité injuste entre les différents candidats ? Les unes ne seront-elles pas trop sévères, les autres trop indulgentes ? Je citerai un exemple du premier de ces excès, le plus à craindre dans une simple épreuve d'admissibilité. Dans une académie, à ma connaissance, un candidat a été exclu des épreuves orales, sous prétexte qu'il n'avait pas terminé sa composition de trigonométrie. Il avait cependant résolu le triangle qu'on lui avait donné, mais n'avait pas eu le temps d'en trouver la surface ; il s'était borné à indiquer la marche à suivre pour la trouver. On a cité un article du règlement qui, je crois, n'était pas fait pour la circonstance : n'est-ce pas là une sévérité outrée ?

Le choix des examinateurs est encore une cause d'inégalité entre les candidats. Ce sont des hommes honorables, mais pris dans le pays même, et ne pouvant, avec la meilleure volonté du monde, se soustraire tout à fait aux influences locales, aux nécessités de leurs positions. Ainsi, des professeurs ont eu à interroger leurs propres élèves. Or un élève habitué aux méthodes de son professeur, à la tournure de son esprit, familiarisé avec sa manière d'interroger, n'aura-t-il pas infiniment plus de chances de réussite qu'un candidat soumis à l'émotion inévitable d'un examen passé devant une personne étrangère ?

Enfin, dans une académie que je pourrais citer, l'un des candidats était le fils du président de la commission ; un autre, frère de l'examineur. L'impartialité de ces per-

sonnes, que j'ai l'honneur de connaître particulièrement, ne fait pour moi l'objet d'aucun doute : mais cela est-il régulier ?

J'ignore quelles sont les intentions de l'administration pour cette année ; mais il est vivement à désirer qu'elle revienne à l'ancien mode, qui n'avait jusqu'à présent soulevé aucune opposition. On cherche aujourd'hui à tout perfectionner. Cette disposition d'esprit a son bon côté ; mais il ne faut pas qu'elle dégénère en manie. On a d'ailleurs beaucoup exagéré l'inconvénient qui résulte du trop grand nombre de candidats. Il n'y a guère que les candidats sérieux qui subissent toutes les épreuves ; les autres sont toujours éliminés, soit aux compositions, soit au premier examen.

*Note.* On dit qu'une commission a été nommée pour s'occuper de la révision du mode actuel d'examen pour Saint-Cyr.